Brûlures laser

Par Coco1372

Au bout de ma 6ème séance de laser (aisselles, maillot et SIF), une practicienne de l'institut m'a expliqué que son ancienne collègue (qui a de ce que j'ai compris été virée) ne me mettait pas du tout les bons paramètres , ce n'était pas du tout assez fort et que je n'aurai pas de résultats avec des paramètres comme ça, elle a donc augmenté.

Au bout de 8 séances mes poils repoussaient toujours contrairement à ce qui était promis. Donc je l'ai expliqué à l'institut, ils m'ont osculté et ont vu qu'en effet mes poils repoussaient toujours beaucoup.
Ils m'ont proposé un remboursement ou alors des séances gratuites jusqu'à ce que je n'ai plus de poils
J'ai dit que j'allais réfléchir mais à ce moment là ils m'ont proposé une séance gratuite alors qu'on était en aout et que j'étais bronzée. Je lui ai demandé si elle était sûre car j'étais bronzée. J'ai fait confiance et lors de cette séance elle m'a brûlé aux deux aisselles (j'ai les photos à l'appui). J'ai donc demandé un remboursement total.
Déjà je n'avais pas de résultats et en plus on me brûle?Et en plus vers la poitrine ce qui peut vraiment être dangereux

Ils ont fait traîner la chose pendant des mois.

Leur avocate m'a finalement contacté, ils ne veulent me rembourser que les aisselles soit 30% du total selon leurs dires.

Est-ce que je peux les emmener en justice ? Demander une indemnisation ? Ou alors cela ne vaut pas le coup ?

Mille mercis par avance !

Par Indigo

Bonjour Coco1372

Je pense qu'en ouvrant le lien suivant, vous devriez avoir réponse à votre interrogation :

https://www.ici-c-nancy.fr/vos-droits-vie-pratique/item/6525-

Cordialement.